

1. Interpellation déposée par Monsieur Van Damme relative à la sécurité Porte de Ninove.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme betreffende de veiligheid aan de Ninoofsepoort.

M. le Président :

L'incident est clos sur la motion. On passe à l'interpellation.

Merci Monsieur Van Damme, vous avez la parole.

M. Van Damme :

Monsieur le Président, je commence cette interpellation en disant que ça fait tellement longtemps qu'on a dit qu'on allait en terminer avec le R.O.I. et j'aimerais bien qu'on en termine. Parce que cette question-ci est directement la suite d'une question écrite qui a été mal traitée dans le sens où on m'a répondu que quatre mois après la demande; et quand je l'ai agendée, je n'ai pas eu de réponse plus avancée. Donc, je repose pour la troisième ou la quatrième fois ma même question à la Bourgmestre.

Je vais être court, aller droit au but et poser les questions pour lesquelles je voudrais avoir une réponse. Cela concerne l'incident qui a eu lieu Porte de Ninove il y a de cela quasiment un an et au cours duquel des gens ont tiré sur des cyclistes. J'avais six questions auxquelles je voudrais une réponse dé taillée.

De eerste vraag is : hoeveel onbemande camera's stonden er op het moment van het incident eind december 2013 opgesteld op en rond de Ninoofsepoort? Graag ook de exacte locatie van deze camera's.

Ten tweede, een belangrijke vraag: hoeveel van deze camera's en welke waren operationeel op hetzelfde moment?

Ik heb dus een antwoord gekregen over hoe de camera's wren opgesteld, maar niet over hoeveel er operationeel ware, en vermits ik juist een punt heb goedgekeurd waarbij het herstel van alle camera's in de gemeente via onderhoudscontract wordt geregeld, is mijn vrees groot dat er op dat moment geen enkele camera werkte. Ik had daar dus graag uitsluitel over gehad.

Mijn derde vraag is: wat is er vandaag veranderd ten opzichte van de initiële situatie, dat wil zeggen, hoeveel van deze camera's werken er vandaag? Heel simpel.

En dan, vierde vraag: tegen wanneer zullen de overige, niet-werkende camera's – indien die er zijn – opnieuw operationeel zijn? Een timing alstublieft!

Op mijn vijfde vraag heb ik al een antwoord gekregen van Mevrouw de Burgemeester, namelijk wat betreft de extra patrouilles. Ik heb begrepen dat er geen extra patrouilles meer waren, enkele weken na het incident. Kunt u mij dit nogmaals bevestigen? Dus op dit moment zijn er geen extra patrouilles meer op de Ninoofsepoort.

En mijn zesde vraag was: worden of werden er nog andere maatregelen genomen voor de Ninoofsepoort?

Hartelijk dank.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Ik geef het woord aan Mevrouw de Burgemeester.

Mevr. de Burgemeester :

Je vais essayer de vous répondre bien que vous posiez des questions fort précises. Je pense qu'il faut englober la Porte de Ninove dans un contexte plus général, plutôt que des réponses qui concernent précisément des caméras ou la présence de patrouilles.

Zoals ik de dag na het dramatische incident dat plaatsvond op 30 en 31 december heb gezegd, is deze wijk geen no-go zone. Het is belangrijk de zaken in hun context te plaatsen. Dit incident gebeurde rond 4 uur 's morgens in een wijk rond de grens van 3 gemeenten, Molenbeek, Anderlecht en Brussel-Stad. Een wijk waar geen sociale controle is, omdat er geen bewoning is. De Ninoofsepoort met haar kruispunt waar auto's en trams elk jaar passeren, ligt over twee knelpunten: de leegstaande hangar van het agentschap Brussel en het braakliggende terrein waar het Gewest ons projecten belooft waar wij al 20 jaar op wachten.

Autrement dit, ce qui pose vraiment problème à la Porte de Ninove ce n'est pas l'insécurité physique des gens mais plutôt une situation de 'no man's land' qui s'est installée dans le quartier depuis un certain nombre d'années. La Commune, je pense, assume ses responsabilités, notamment à la suite de l'incendie du hangar. Un arrêté de démolition a été pris et la Régie des bâtiments s'est engagée à prendre en charge les travaux de démolition. Le site a été clôturé de manière à empêcher les squatters d'occuper les lieux puisque l'incendie est dû à leur présence.

Je peux vous donner plus de précisions en ce qui concerne ce hangar. En tout cas, un coordinateur sécurité-santé a été désigné en vue des travaux de démolition et de désamiantage. Et les délais de marché sont réduits au minimum pour démarrer les travaux de démolition, la Régie des bâtiments nous ayant fait savoir qu'elle mettait toute l'énergie nécessaire pour faire en sorte que ce bâtiment soit démoli dans les meilleurs délais tout en tenant compte évidemment des contingences, notamment du fait de la présence d'amiante. Pour rappel, notre Commune bénéficie aussi du contrat de quartier Petite Senne qu'on largement développé ici au conseil communal; un bureau d'architectes s'est également penché sur un projet d'aménagement à la Porte de Ninove à cette occasion.

Il y a donc un souhait partagé, tant par la Commune que par la Région, pour faire en sorte que la Porte de Ninove sorte de cette situation d'abandon qu'elle connaît aujourd'hui, l'objectif étant évidemment d'offrir un avenir concret à ce quartier.

En ce qui concerne la problématique de l'insécurité, je peux répondre de manière précise qu'il y a une caméra à 360 degrés qui est active sur les lieux. Elle se trouve au coin de la Place du Triangle et du Quai de l'Industrie. Et le jour de ce grave incident, elle n'était pas en état de marche. Depuis lors elle a été réparée. Et dans notre réseau actuel de caméras, il y a également autre appareil qui est installé à proximité de la Place de la Duchesse. L'entretien de ces caméras - on l'a évoqué encore ce soir - représente un coût élevé et nous attendons avec impatience le nouveau marché pour pouvoir installer de nouvelles caméras dans le périmètre de la Porte de Ninove. Il est prévu aussi une nouvelle caméra au boulevard Barthélémy et deux autres rue Evariste Pierron.

Donc, en attendant que ces nouvelles caméras soient placées dans la foulée de l'incident de l'an dernier, la police avait renforcé ses patrouilles, notamment avec la brigade canine. Douze gardiens de la Paix du secteur espace Pierron-Place de la Duchesse avaient également été plus présents sur le terrain. Aujourd'hui on constate qu'il n'y eu aucun incident pouvant justifier le fait que la police réinvestisse de manière plus forte le quartier de la Porte de Ninove. Mais il est évident qu'à l'approche des fêtes de fin d'année, les patrouilles pédestres notamment seront à nouveau renforcées, surtout du côté de la chaussée de Ninove.

En ce qui concerne l'enquête judiciaire, elle est toujours en cours et je ne peux pas vous apporter d'autres informations. Voilà, j'espère vous avoir donné plus de satisfaction dans les réponses que je vous ai données.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Merci Madame la Bourgmestre d'avoir fait l'effort de parler en partie en néerlandais. Je crois que si vous le faites plus régulièrement, ça ira encore beaucoup mieux...Merci aussi d'avoir répondu à une question que je n'avais pas posée sur le hangar. Par contre, j'insiste sur la question que j'avais posée en février dernier, il y a huit mois donc. Finalement, je sais - après trois rappels, je trouve ça malheureux qu'on ait eu la réponse qu'aujourd'hui - que la caméra n'était pas active, ce qui veut dire que la Commune porte une certaine responsabilité dans la non-résolution de ce cas. Si la caméra était active, à l'endroit où elle était installée, elle aurait très probablement pu enregistrer l'incident. Je ne vous ai posé de question sur l'enquête parce que vous je savais que vous n'étiez pas autorisée à répondre à cette question. Mais il est clair que si la caméra était en état de marche aurait pu aider facilement à donner des informations supplémentaires qui auraient pu permettre l'arrestation des personnes incriminées.

Merci pour votre réponse que j'aurai voulu juste avoir il y a six mois.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

We hebben nu de interpellatie van Mevrouw Dekens.

**2. Interpellation introduite par Madame Dekens concernant les décibels intempestifs dans le quartier des rues Delaunoy, de l'Indépendance et des Quatre-Vents.
Interpellatie ingediend door Mevrouw Dekens betreffende de geluidsoverlast in de wijk Delaunoystraat - Onafhankelijkheidstraat - Vierwindenstraat.**

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mevrouw Dekens.

Mvr. Dekens :

Dank u Meneer de Voorzitter.

Op 3 april 2014, kwam ik reeds tussen over de verplaatsing van de markt van het Hertogin van Brabantplein naar de Onafhankelijkheidsstraat en de Vier-Windenstraat wegens de werken aan het Hertogin van Brabantplein. Intussen gaat de markt nog steeds in deze wijk door.

Het artikel 6 van het Marktreglement voorziet dat de markt mag starten vanaf 8 uur en de marktkramers mogen – volgens artikel 24 – opzetten tussen 6 uur en 7u30. Waarom wordt de markt dan opgezet vanaf 5 uur? Hebben de bewoners van deze wijk geen recht op een beetje nachtrust? Kan u ook nog eens aan uw politiemensen vragen om de sirenes niet op te zetten. Op dinsdag 7 oktober was het weer zo ver: om 6u15 werden de sirenes aangezet met de vraag om het voertuig met nummerplaat blablabla te verplaatsen. Diezelfde wijk geniet wekelijks op zaterdag en zondag van de luide gezangen en preken van drie Afrikaanse kerken die in de gebouwen van Belle-Vue een commerciële activiteit uitbaten.

La même chose en semaine, il y a, très tard, des activités. Le son des chants monte ainsi que les cris... je pense que ça rapport plus d'argent peut-être, parce que je peux vous assurer que les installations sonores génèrent un bruit épouvantable dans toute la rue et même à l'intérieur des maisons.

De gebouwen zijn kantoorgebouwen en dus niet geschikt voor dergelijke grote bijeenkomsten. Naast geluidsoverlast geeft dat natuurlijk ook parkeerproblemen. Diezelfde kantoren gaan terug open, dus opnieuw op 20 en 27 september is die poort open, de muziek komt langs daar naar buiten, er wordt daar heel de nacht eten aangevoerd, en horen we het bestel en de borden lawaai maken en zo voort. Wat we gemerkt hebben, is het dat er daar Marokkaanse huwelijksfeesten worden georganiseerd en tot 6 uur 's morgens is dat geen uitzondering. Mijn verschillende vragen zijn dus: wanneer gaat de markt terug verhuizen naar het Hertogin van Brabantplein? Kan u er tot dan voor zorgen dat er geen marktkramen in- en uitgeladen worden vóór 6 uur 's morgens? Met andere woorden: ervoor zorgen dat het reglement gerespecteerd wordt? Kan u nog eens aan de politie vragen om alstublieft geen sirenes te gebruiken om de recidive autobestuurders die de niet-parkeren borden niet kunnen lezen te verwittigen? Heeft deze wijk dan geen recht op zaterdag- en zondagsrust? Ik meen dat de verdiepingen van het Belle-Vue gebouw gewoon niet geschikt zijn voor grote bijeenkomsten met gebruik van geluidsinstallaties, het zijn kantoorgebouwen. Wat kan de gemeente daaraan doen? Kunnen de vergunningen van deze bedrijven herbekeken worden? En werd er in de overeenkomst met die bedrijven melding gemaakt van het geluidsoverlast dat veroorzaakt wordt door het in- en uitladen van catering? En, is er een vergunning verleend om de Marokkaanse huwelijksfeesten te laten doorgaan in die zalen? Is dat een onderverhuring? Bent u daarvan op de hoogte of is de Brussels Event Brewery vertrokken? Ik heb gehoord dat die nu in Groot-Bijgaarden de Waerboom uitbaat, maar ik vraag me dus af of u hiervan op de hoogte bent en of er hiervan een vergunning werd afgeleverd voor de huwelijksfeesten?

Dank u.

Dhr. De Voorzitter :

Dank u Mevrouw Dekens.

Ik geef het woord aan Mevrouw de Burgemeester.

Mme la Bourgmestre :

C'est une réponse qui a des aspects de police, qui a également des aspects urbanistiques et des aspects concernant l'organisation des marchés. Donc, nous nous sommes répartis le travail et je vous répondrai d'abord en ce qui concerne l'aspect police,

avant de donner la parole à Monsieur Mahy. Je pense que c'est Monsieur El Khannouss qui terminera avec sa réponse concernant l'organisation des marchés.

Vous avez tout à fait raison, la question a déjà été évoquée, le marché se tient le mardi matin dans le quartier de la place de la Duchesse et les policiers font actionner leurs sirènes pour faire partir les véhicules qui sont garés, malgré les interdictions de stationner. Il a déjà été demandé à la police de prendre note des plaques de véhicules pour éventuellement réveiller les propriétaires qui résideraient aux alentours. Mais pour le reste, plutôt que de faire actionner la sirène, il y a lieu de faire enlever les véhicules. Comme ça, on aura l'assurance que les propriétaires seront particulièrement attentifs à ce que par la suite leurs véhicules ne soient plus enlevés. Donc, c'est une remarque pertinente que vous faites et je rappellerai aux services de police, comme je l'ai déjà fait, qu'ils doivent être attentifs à ne pas activer leurs sirènes comme ils le font actuellement. En ce qui concerne le BEB, vous savez qu'au mois d'avril, un arrêté a été pris, un arrêté qui n'autorisait plus les grandes manifestations au BEB au-delà de minuit. Cet arrêté a fait l'objet d'un recours en urgence devant les tribunaux, mais ce recours pour casser cet arrêté, ce recours n'a pas obtenu gain de cause devant les tribunaux. Donc l'arrêté interdisant les manifestations, les grandes manifestations publiques au-delà de minuit a été maintenu pendant la durée de trois mois. Mais le BEB a maintenu son action qui conteste le bien-fondé de cet arrêté qui a été pris, l'a maintenu sur le fond devant les tribunaux. Aujourd'hui, cet arrêté n'est plus d'application, donc le BEB a pu reprendre ses activités, notamment grand public et nous essayons de canaliser ces événements tout en devant les autoriser parce que nous n'avons pas de raison d'interdire ces animations. Mais il faut rester très vigilant quant aux nuisances qu'elles peuvent produire. Nous avons eu des contacts avec les propriétaires du BEB pour une convention qui déterminerait précisément les obligations que le BEB a dans le cadre des manifestations organisées. Mais ces manifestations doivent être nécessairement des manifestations publiques, donc qui sont ouvertes à tout le monde. Il faut faire la distinction entre les manifestations à caractère public et les manifestations à caractère privé. Pour les manifestations à caractère privé, elles se font sur invitation particulière et la Commune ne peut pas prendre d'arrêté au préalable et ne peut pas restreindre au préalable ce type de manifestations. Nous n'avons plus reçu de plainte enregistrée à la police depuis les nouvelles activités, depuis la reprise des activités du BEB dans le cadre de ces manifestations grand public. Comme vous dites, il y en a eu trois depuis qu'elles sont à nouveau autorisées, mais j'ai demandé à la police d'être particulièrement vigilante en ce qui concerne les nuisances et notamment celles que vous relevez pour le catering, à savoir que des camions viendraient et partiraient pendant la nuit dans le cadre de l'organisation de ces manifestations à caractère privé. C'est vrai que si la police constate qu'il y a des chargements ou des déchargements entre 22 heures et sept heures du matin, elle peut évidemment mettre une amende administrative, de même que pour les bruits et tapages nocturnes, une amende administrative peut également être infligée.

Voilà, je ne peux pas vous donner plus de précisions maintenant, mais je peux vous assurer que nous sommes particulièrement vigilants à ce que ces activités organisées dans les bâtiments du BEB se passent dans des conditions correctes, notamment pour le voisinage.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Au sujet de l'urbanisme, nous avons vérifié vos dires. La partie salle d'événements bénéficie de tous les agréments, de tous les permis nécessaires. De ce côté-là, on ne peut qu'entendre ce que dit Madame la Bourgmestre en termes de nuisances, il faut effectivement faire appel à la police. Je parle uniquement d'un point de vue urbanistique, là ils sont en règle. Au niveau du permis d'environnement, ils sont également en règle. Ils ont tous les permis.

Vous avez parlé d'église africaine. On a fait une visite récemment et je ne peux pas encore vous parler de cette visite. Il s'en organisera d'autres. En tout cas, une des églises est tout à fait en ordre et nous allons examiner le reste. Je ne veux pas m'avancer plus parce que ça pourrait poser quelques soucis par rapport à nos investigations. Ce lieu a plusieurs dizaines de permis, nous avons des crèches, des bureaux, des salles polyvalentes, nous avons des ateliers, nous avons plein de fonctions. Le CPAS a encore ses bureaux dans le bâtiment. Nous avons de belles fonctions, notamment des endroits pour des répétitions de théâtre, des écoles liées aux arts. Mais nous devons vérifier l'une ou l'autre fonction dans le bâtiment. Je ne peux pas vous en dire plus.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Je vais essayer d'être assez bref et répondre en deux temps. La première intervention, Madame Dekens, concerne les problèmes que vous avez soulevés au niveau de l'organisation du marché. On a des maraîchers qui viennent avant l'heure prévue par cet article 24 qui prévoit que les maraîchers doivent venir entre six heures du matin et sept heures trente. Il est vrai que certains marchands viennent à cinq heures du matin. Je vous remercie parce que vous vous faites le relais de préoccupations d'habitants du quartier qui nous font régulièrement des interpellations par rapport à ces maraîchers qui non seulement ne respectent pas les horaires, mais en plus viennent souvent avec un charroi qui est très vétuste et qui fait énormément de bruit et qui est très polluant. Il faut savoir que nous avons eu une réunion, il y a à peu près deux semaines, avec les autorités de police ainsi que les responsables du placement de marché et nous avons décidé les choses suivantes : les placiers seront dorénavant accompagnés d'un inspecteur de police et chaque maraîcher recevra une copie de ce fameux règlement comme rappel, pour leur indiquer les heures durant lesquelles ils peuvent venir installer leurs étales et marchandises. Il est clair que les maraîchers qui ne respectent pas ce règlement seront sanctionnés, et Madame la Bourgmestre a rappelé le règlement général de police, on en fera usage après ces différents rappels qui ont été faits aux maraîchers. Idéalement Madame Dekens, il faudrait que ce marché retourne à sa place historique, qui est la place de la Duchesse. Le Collège a décidé que ce marché va retourner à la place de la Duchesse. Mais vous savez qu'il y a deux raisons principales pour lesquelles nous avons pris du retard. La première a été rappelée par mon collègue, l'Echevin des Travaux publics, nous avons un effondrement des égouts qui nécessitent une réfection de ceux-ci et c'est un autre intervenant qui a la main dessus. Et alors, il y a une deuxième raison, et je m'adresse ici à mon collègue Jef Van Damme, qui est celui qui a conçu, réfléchi et aménagé cette place, parce que je rappelle quand même - et je tiens vraiment à rendre à César ce qui appartient à César -, et je vais ici utiliser une citation

du fameux écrivain qui est l'auteur de la série d'Harry Potter qui a dit : « ce sont nos choix qui montrent ce que nous sommes vraiment, beaucoup plus que nos aptitudes ». Parce que je vous ai entendu tout à l'heure intervenir à maintes reprises et critiquer la politique du Collège, mais je rappelle que si aujourd'hui, Monsieur Van Damme, nous n'avons pas pu déménager ce marché, c'est d'abord parce que la conception de cette place de la Duchesse est chaotique et ça a des conséquences très graves pour les habitants du quartier, mais aussi pour le tissu économique local qui connaît des conséquences dramatiques en matière de chiffre d'affaire qui est en train de décliner parce que l'aménagement a été mal conçu. Les matériaux utilisés, on a un point qui passait ici au Collège avec une nouvelle dépense de 85.000 € dans la réfection des pavés, parce que quelqu'un de très intelligent a estimé qu'il fallait mettre des gravillons, gravillons qui, lorsqu'il pleut, vont irriguer la rue de la Princesse. Il faut rappeler la vérité historique sur les raisons pour lesquelles si aujourd'hui... Ne vous énervez pas Monsieur Van Damme, je sais qu'il y a des vérités dures à entendre, je sais qu'il y a des vérités qui sont plus dures à entendre, mais il faut que tout le monde le sache, vous avez une responsabilité et je tenais à le dire ! Aujourd'hui, nous allons devoir réinvestir l'argent du contribuable, nous allons refaire le jointage des pavés, nous allons devoir changer tous ces mécanismes qui se bloquent parce qu'il y a des gravillons qui tombent dessus, parce que c'est vous, Monsieur Van Damme, qui avez porté ce projet avant les élections de 2012 et je tenais à le rappeler !

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Ik geef het woord aan Mevrouw Dekens.

Mevr. Dekens :

Monsieur El Khannouss, j'aimerais bien avoir une date ! Avez-vous déjà une date à communiquer sur le retour du marché sur la place de la Duchesse ?

Madame la Bourgmestre, donc, si je comprends bien, il ne faut pas une licence spéciale pour pouvoir célébrer des fêtes de mariage ? Tout le monde peut le faire ? Et donc, j'ai bien compris que vous allez essayer de faire une convention avec eux et mettre certaines règles ? Parce que le problème, c'est un peu que la nuisance devient telle, que les gens commencent à devenir agressifs. J'ai des voisins la nuit qui sortent et qui commencent à jeter des choses sur les gens qui sont en train de préparer la nourriture. Ce ne sont pas seulement des camions, ce sont aussi des gens qui viennent avec des voitures. Les fêtes de mariage, ce ne sont pas nécessairement des grands camions qui viennent avec du catering, c'est parfois aussi les familles qui apportent la nourriture. Tout ça fait beaucoup de bruit.

Monsieur Mahy, vous me dites que les bâtiments sont en ordre. En mogen ze dan ook geluidsinstallaties gebruiken? Op zondag is er toch zondagsrust? En men gebruikt dergelijke geluidsinstallaties, zoals van de priesters naar zijn volgelingen toe, want ik kan ze moeilijk gelovigen noemen en waarbij men roept over "le diable" en "dieu" en dergelijke. En wij moeten maar meeluisteren. Niet enkel op straat, maar zelfs binnen horen we het. Ik weet niet meer wat ik moet doen om te zorgen dat het geluid buiten blijft.

Oui mais alors je n'entends plus mon mari et ça c'est aussi un problème.

(Rires - Gelach)

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mevrouw Dekens.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Mijnheer de Voorzitter, ik ben echt heel erg verbaasd over de platheid van het niveau van de tussenkomst van de collega Schepenen, ik vind het echt ongelooflijk dat een schepen die al twee jaar zonder de socialisten regeert, nog altijd probeert om alles wat er verkeerd gaat in deze gemeente af te schrijven op de socialisten. Dit betekent ten eerste dat hij – toen hij zelf in het Schepencollege zat – er niets te zeggen had, want hij heeft uiteindelijk gedurende zes jaar mee alle beslissingen genomen die hij nu bekritiseert. Ten tweede betekent dit dat hij eigenlijk gedurende twee jaar lang zelf met zijn eigen partijgenoten en collega's er niet in slaagt om iets te doen aan de situaties die hij aankaart.

Donc, pitié Monsieur l'Echevin, pitié que vous n'arriviez pas en deux ans à changer une situation catastrophique qui a été laissée par les Socialistes qui ont délaissé la commune et qui ont vraiment laissé tomber tout, qui ont foutu tout en l'air. Mais c'est incroyable que vous, avec toute votre puissance et tous vos collègues, que vous n'arriviez pas en deux ans à changer un sens unique. Ça c'est vraiment incroyable.

(Appaludissements - Applaus)

M. le Président :

S'il vous plaît, merci. L'incident est clos.

3. Interpellation déposée par Monsieur Berckmans relative à la situation et au futur de l'asbl "École de Formation des Jeunes de Molenbeek".

Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans betreffende de situatie en toekomst van de vzw Jeugdvoetbalschool FC Brussels (Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek asbl).

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Naar aanleiding van reeds lang aanslepende problemen bij voetbalclub RWDM Brussels FC heb ik in deze gemeenteraad reeds meermaals geïnterpelleerd over de mogelijke gevolgen ervan voor de vzw Jeugdvoetbalschool FC Brussels ("Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek asbl"). Telkens werd mij geantwoord dat het voortbestaan van de jeugdvoetbalschool verzekerd was en dat dit een absolute prioriteit was voor het College. Nu het doek, enkele maanden geleden, gevallen is over "de RWDM", lijkt de praktijk mij niet aan te tonen dat de Molenbeekse Jeugdvoetbalschool daadwerkelijk een prioriteit is geweest voor de gemeente. Wat is er namelijk gebeurd ? Voetbalclub White Star speelt sinds dit seizoen in het Machtensstadion. White Star heeft in haar jeugdafdeling enkel zogeheten "nationale" en geen "provinciale" of "regionale" ploegen. Nu blijkt dat een vrij groot aantal jeugdspelers inmiddels van de Jeugdvoetbalschool FC Brussels is getransfereerd naar White Star. Een van de gevolgen van die transfers is dat de Jeugdvoetbalschool FC Brussels geen "nationale" ploegen meer heeft; er zijn enkel "provinciale" en "regionale" ploegen overgebleven. Die resterende provinciale en regionale ploegen kunnen, bij wijze van

overgangsmaatregel, alleen nog gedurende dit voetbalseizoen spelen onder het stamnummer van de inmiddels opgedoekte RWDM.

Ik wil over deze aangelegenheid de volgende vragen stellen :

Ten eerste, met betrekking tot de jeugdvoetbalschool FC Brussels, Ik heb reeds vermeld dat ik niet de indruk heb dat de jeugdvoetbalschool, na het verdwijnen van RWDM, in de praktijk echt als een prioritaire beleidsaangelegenheid is behandeld door het college. Dat blijkt bijvoorbeeld uit het feit dat de Molenbeekse Jeugdvoetbalschool geen nationale ploegen heeft behouden. Waarom heeft de Jeugdvoetbalschool FC Brussels de nationale ploegen niet behouden? Hoeveel jeugdspelers zijn er overgeheveld van de Molenbeekse Jeugdvoetbalschool naar White Star? Op basis van welke criteria zijn die spelers overgeheveld? En ce qui concerne les critères de sélection des jeunes qui sont transférés vers le White Star, j'ai déjà entendu quatre ou cinq versions, j'aimerais bien savoir quelle est la version officielle et véritable ? Hoe moet het in de toekomst verder met de jeugdspelers van de resterende "regionale" en "provinciale" ploegen van de Jeugdvoetbalschool, met name omdat ze vanaf volgend seizoen niet meer zullen kunnen spelen onder het stamnummer van RWDM ? Waar zullen die jeugdspelers terecht kunnen? Zullen zij nog steeds een "prioriteit" zijn?

Ten tweede, met betrekking tot de voetbalclub White Star en haar relatie met de gemeente Sint-Jans-Molenbeek, is er een contract afgesloten tussen White Star en de gemeente voor het gebruik van het Machtensstadion en eventuele andere gemeentelijke infrastructuur zoals het Verbist- en het Sippelbergstadion? Je dois avouer ici qu'apparemment ça m'a échappé lors de l'écriture de cette interpellation, je pense qu'il y a un contrat ? Wat is er in het contract, in voorkomend geval, bepaald inzake de duur ervan? Moet White Star een huurprijs of een vergoeding voor het gebruik van de gemeentelijke infrastructuur betalen? Hoeveel bedraagt die huurprijs/vergoeding? In het verleden werd er wel eens geklaagd dat de inmiddels opgedoekte club RWDM Brussels FC het Machtensstadion niet als een goede huisvader zou hebben beheerd; er zou geen contract geweest zijn tussen die voetbalclub en de gemeente, enz. Zijn er voldoende waarborgen opdat dergelijke fouten uit het verleden zich nu en in de toekomst niet meer zullen voordoen in hoofde van de huidige en toekomstige gebruikers van het Machtensstadion? Zijn er tussen de gemeente en White Star afspraken gemaakt in de zin dat de huidige resterende provinciale en regionale jeugdspelers van de Molenbeekse Jeugdvoetbalschool vanaf volgend seizoen zullen kunnen spelen onder het stamnummer van White Star? Met andere woorden, dreigen die jonge spelers niet letterlijk op de straat terecht te komen?

Ik dank u voor uw antwoorden.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais à mon tour me joindre à l'interpellation de Monsieur Berckmans. Tout d'abord, parce que les questions qui sont posées sont interpellantes et qu'elles demandent bien entendu des réponses claires et précises puisque ce sont des questions primordiales puisque plus de 500 jeunes et au-delà de ces jeunes, il y a des parents qui s'interrogent sur l'avenir de la situation. Nous le savons tous, la situation n'était pas facile et l'argumentaire

qui avait été avancé à l'époque pour trouver une solution par rapport à une situation chaotique avait été discuté. En soi, c'est une bonne chose, mais malgré tout, Monsieur le Président, il y a un sentiment de malaise aujourd'hui qui grandit puisque les choses se sont déroulées très rapidement, dans une certaine confusion, parce que probablement à la base, les choses ont été négociées difficilement, dans la précipitation. Toutes choses qui se déroulent et qui se réalisent difficilement et dans la précipitation laissent des conséquences terribles. Ça se fait également par rapport à une période de reprise après les congés et donc beaucoup de parents appartenant à l'ancienne école de formation se sont inquiétés par rapport à pas mal de choses. J'ai donc deux questions majeures, elles ont été posées, j'insisterai sur le fait qu'aujourd'hui, beaucoup de parents s'interrogent sur la saison prochaine puisque nous entendons par-ci par-là des solutions ou des demi-solutions, des désillusions et donc, il est important de préciser, Monsieur l'Echevin, par rapport à ces considérations-là.

Deuxième élément, il y a aujourd'hui un double emploi par rapport à un mode de fonctionnement de part et d'autre. Les parents qui interpellent aujourd'hui ne savent pas très bien par rapport à l'école de formation qui était une école qui fonctionnait malgré tout avant cette solution proposée de fusion, cette école de formation fonctionnait même s'il y avait des difficultés, elle fonctionnait avec un projet, avec une vision. Évidemment, l'équipe première est venue perturber tout cela, mais néanmoins, on pouvait avoir une considération toute particulière à une école de formation qui avait à sa tête, un nouvel administrateur délégué, avec de nouvelles structures, et aujourd'hui, tout semble être remis en question. Pourquoi, parce qu'il y a un double emploi, que les rôles sont mal définis, qu'il y a une infrastructure insuffisante pour les deux organismes, si on peut les appeler ainsi. On entend que l'école de formation du Brussels sera maintenue, mais dans quelles conditions ? Vont-ils évoluer sur les infrastructures existantes ? Au niveau du financement, il y a eu pas mal d'investissements, mais aujourd'hui la situation financière de l'école de formation, elle était avant cette fusion en bonne santé, j'entends, mais j'aimerais avoir des précisions quant à ces rumeurs, qu'aujourd'hui elle est en situation déficitaire. Donc tout cela, ce sont des interrogations que je pense légitimes, qui demandent non seulement des précisions, mais aussi des actes concrets, puisque nous serons très rapidement à la saison prochaine et plus de 350 jeunes aujourd'hui, puisque plus de 100 jeunes ont été repris par le White Star, ce qui est une bonne chose en soi, je ne le déplore pas. Mais néanmoins, plus de 80 % du reste s'interrogent. Ils s'interrogent parce que les paramètres essentiels qui entrent en ligne de compte dans le centre de formation d'une école, à savoir les entraîneurs, les coordinateurs et la gestion de l'école de formation n'ont pas eu le temps pour permettre une transition dans le temps et durable. Voilà, Monsieur l'Echevin, j'aimerais avoir des réponses claires à toutes ces questions-là et je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Les réponses, je vais en donner évidemment, mais je vais en donner plus qu'il n'en faut parce que je voudrais quand même rappeler que cette ASBL du FC Brussels, est une ASBL de droit privé et que, par souci de transparence, le Collège a accepté qu'on puisse en débattre ici au sein du conseil communal parce qu'il est important, contrairement à ce qu'on avait connu par le passé, qu'on puisse informer l'ensemble des conseillers sur des structures qui ont été à l'époque, je le rappelle après la faillite du RWDM, soutenues dans leurs

créations par les autorités communales. Je ne vais pas revenir sur l'historique et les détails, mais je voudrais quand même rappeler que l'école des jeunes dépendait du matricule du RWDM. Ce matricule a disparu suite à une mise en liquidation, à une faillite et donc, la grande inquiétude, elle portait surtout sur le fait de savoir ce qu'allait devenir non seulement l'école des jeunes, mais aussi qu'allait devenir ce stade qui, je le rappelle, est un stade de référence à Bruxelles et qui a quand même un coût très important pour la collectivité molenbeekoise. Donc, la priorité du conseil d'administration de l'école des jeunes, mais aussi du collège, c'était d'assurer évidemment une pérennisation des activités de cette école des jeunes au niveau de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, mais aussi assurer une occupation du stade Machtens. Ce qui a fait que nous avons été proactifs en commençant plus tôt les discussions avec le White Star sachant, sur base d'informations que nous avons de la part de la Fédération que les choses allaient très très mal pour l'équipe première et l'histoire a démontré que nous avons raison. Ici, je voudrais vraiment, chers collègues, remercier les membres du Collège, mais aussi les membres du conseil d'administration qui ont contribué en coulisses à ce que le stade Machtens puisse continuer à vivre avec une activité d'élite, mais aussi le sauvetage de l'école des jeunes. Et donc, Monsieur Berckmans, il était primordial pour nous de sauver l'école des jeunes. Pour la sauver, nous avons dû avoir des négociations avec la Fédération, ce qui a eu lieu. Nous avons pu obtenir une dérogation. Je voudrais rappeler que lorsque le club a montré ses premières difficultés, il était relégué de la deuxième division vers la troisième division. Ce qui fait qu'automatiquement, nous perdions ce statut d'élite. Et donc, nous ne pouvions plus jouer en élite et automatiquement nous commençons à jouer en Irisligue, c'est-à-dire les provinciaux et les régionaux. Il faut être habitué au milieu footballistique pour savoir de quoi il s'agit. Nous avons réussi à sauver l'école des jeunes, nous avons réussi à pérenniser l'activité. Mais ça posait également la question du nombre de jeunes que nous allons pouvoir faire jouer durant cette année footballistique 2014 – 2015, étant donné que se pose la question des élites. Suite à une négociation, et je tiens à remercier ici Monsieur Eylenbosch parce que c'est lui qui était l'acteur principal, nous avons pu, Monsieur Achaoui, non pas faire passer 100 jeunes, mais bien 150 jeunes vers le White Star suite à des tests qui ont été organisés par le White Star. Je réponds ici aussi à une interrogation de Monsieur Berckmans, le White Star a un partenariat avec nos éducateurs qui ont organisé les élections et qui ont sélectionné les 150 jeunes qui avaient la capacité de jouer en élite.

Concernant la pérennisation de l'activité de l'année prochaine, s'offre à nous deux possibilités. La première, c'est continuer à faire ce que je fais maintenant avec mes collègues, c'est-à-dire discuter avec le White Star pour pouvoir continuer sur le numéro de matricule du White Star. Ça veut dire, et ça, c'est la position que moi je défends, que nous aurions deux structures au sein du White Star, les deux ASBL pourraient continuer à exister en jouant sur le même matricule. La deuxième solution qui est sur la table, c'est évidemment la venue d'un autre matricule qui récupérerait l'école des jeunes et donc, ce sont principalement ces deux options qui sont retenues aujourd'hui. Mais le souci de pouvoir pérenniser l'activité est pour nous vitale et nous mettrons tout en œuvre, nous sommes en train de discuter avec les responsables du White Star et je peux vous dire que nous apercevons les parents en leur disant que l'année prochaine, tout sera mis en œuvre pour pérenniser l'activité du White Star.

Alors, Mesdames Messieurs, j'ai rappelé toute cette polémique concernant la gestion de l'ASBL école des jeunes, parce que certains ont pu lire dans la presse que des actes ont été posés par le conseil d'administration et ça rejoint un peu la préoccupation de Monsieur Achaoui et je suis content qu'il ait évoqué cet aspect-là, c'est-à-dire la gestion financière de l'école. Lorsque nous avons changé le conseil d'administration, nous avons commandé un audit financier qui a démontré qu'il y a eu des problèmes au niveau de la gestion financière de l'ASBL. Ces problèmes ont été confirmés par une analyse juridique très pointue. Et donc, nous avons décidé en fin de processus, d'envoyer un courrier à l'ensemble des administrateurs, dont moi-même, en posant toute une série de questions liées à la gestion

financière de la structure. Je peux vous dire que certains actes qui ont été posés, sont des actes d'une gravité extrême et donc j'attends avec beaucoup d'impatience les réponses seront apportées avant de donner, Mesdames Messieurs les suites qui s'imposent.

Merci pour votre écoute.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Premièrement, je ne suis pas vraiment rassuré par les réponses qui ont été données. Comme je l'ai déjà dit dans ma question, lors de mes interpellations antérieures, des garanties ont été exposées, mais je vois que ça n'a pas vraiment été le cas dans la pratique. Pouvez-vous dès lors comprendre que je resterai critique et vigilant dans le futur en ce qui concerne les réponses qui ont été données à mon interpellation d'aujourd'hui ?

Deuxièmement, je prends l'attitude politique de donner du crédit et de faire preuve d'une certaine patience. Ça fait la troisième saison que je fréquente plusieurs fois par semaine le stade Machtens dans le cadre de l'école. Après cette patience pendant trois années, je tiens à communiquer aux uns et à confirmer aux autres qu'il y a un déficit énorme quant à l'organisation de l'école de football des jeunes de Molenbeek-Saint-Jean. Avant de continuer, je tiens à préciser que je ne vise ici aucunement Monsieur Youssef Lakhroufi, ici présent et administrateur délégué de l'école. Je vais donner quelques exemples. Il arrive trop souvent que les parents ne soient pas informés ou trop tard, de l'endroit et de leur prochain match. L'organigramme, un élément de base pour une bonne organisation, l'organigramme de l'école est souvent non respecté. Il y a aussi des enfants qui jouent au niveau national alors que si on respecte les critères sportifs, leur place est plutôt en régionale ou en provinciale et vice versa. Certaines équipes n'ont pas été encadrées comme il fallait. Parfois, après cinq mois, alors que la saison est déjà à la moitié, et reçoivent un coach fixe. Souvent, ils avaient un coach, mais qui change perpétuellement. C'est très difficile d'encadrer des enfants de cette façon. Il y a des interventions à différents niveaux et ceci sur d'autres critères que sportifs, je peux continuer à citer des exemples, mais je m'arrête là. Ma conclusion, à propos de ma deuxième remarque, pour moi il est urgent de prendre les choses en main.

Troisièmement et finalement, je viens de dire que c'est la troisième année que je fréquente assez souvent l'école. La raison est simple, mon fils y joue aussi. Je tiens à préciser que je n'ai jamais voulu faire une intervention en faveur de mon fils ou d'autres joueurs. Pour moi, c'est le coach et après le coordinateur qui sont les maîtres de l'équipe et qui doivent être les maîtres sur le terrain et qui doivent être respectés. Je considère que les règles doivent être respectées, qu'il n'y a pas lieu que d'autres personnes interviennent que ceux qui sont compétentes dans les domaines concernés. Au lieu d'en parler avec les coaches, j'ai préféré en parler dans un lieu approprié, à savoir ici au conseil communal. J'ai cité tout ce qui précède et si j'ai cité tout ça, c'est parce que j'estime avoir eu assez de patience et ça vaut aussi pour d'autres parents qui m'en parlent. Cette école est trop importante pour les jeunes Molenbeekoïses, je l'ai dit déjà à plusieurs personnes, au plus il y a d'enfants qui jouent sur le terrain, au moins il y en a qui traînent dans la rue.

Merci !

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Monsieur Achaoui, je suis désolé, mais seul l'interpellant de départ a le droit de répondre après la réponse de l'Echevin.

4. Interpellation déposée par Monsieur Rahali relative aux nuisances Boulevard Léopold II.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Rahali betreffende de hinder langs Leopold II-laan.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali pour la lecture de son interpellation.

M. Rahali :

Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues, les problèmes de nuisance, de tapage nocturne et anticivisme s'accroissent sur l'un des axes principaux de notre commune : le boulevard Léopold II / Métro Ribaucourt.

Faut-il des incidents ou des victimes pour que les autorités communales puissent prendre conscience de la gravité de la situation ? C'est tout au long de la journée jusqu'au tard la nuit, sept jours sur sept que les habitants de ces quartiers souffrent de différents problèmes : tapage nocturne, groupement et rassemblement de plusieurs dizaines d'individus (parmi eux, même des mineurs tous sexes confondus) causant bruits, problèmes de circulation causés par les doubles files de leurs grosses voitures, consommant de tout genre d'aliments, boissons, nourritures, les déchets terminent sur les trottoirs de ce bel axe. D'après mes informations, très peu d'entre eux habitent notre commune. S'en est trop pour les habitants de ce quartier, c'est aux affrontements et aux mains qu'ils en sont arrivés avec ces individus.

Le pire arrivera si nous ne faisons rien. Étant moi-même habitant au niveau de cet axe, c'est tous les jours que par prévention, je m'adresse à ces différents rassemblements, mais en vain, car une heure plus tard, c'est d'autres groupes qui s'accaparent l'axe et un sentiment d'insécurité s'y installe à nouveau.

Les commerces des alentours qui ont investi toutes leur économies en prenant des risques à lancer leurs affaires la voit s'effriter, les clients se font de plus en plus rares à cause de ces problèmes. Je crains qu'ils soient eux aussi bientôt obligés d'abandonner comme le cas des commerçants et agences de banques d'il y a quelques années.

Avez-vous constaté ce phénomène ? Si oui avez-vous analysé la situation ? Avez-vous mesuré la gravité du problème et de ce que cela pourrait engendrer ? Que comptez-vous apporter concrètement comme solution radicale pour enfin permettre aux habitants de vivre paisiblement et aux commerçants de survivre leurs activités?

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Alors Monsieur Rahali, la problématique que vous développez, elle est difficile. Elle est difficile parce qu'elle touche à la fois à des aspects de paix publique pour les riverains et les riverains sont évidemment en droit d'exiger leur sécurité et leur bien-être, mais elle touche également à des groupements avec lesquels il est difficile d'établir des contacts. En tout cas, les problématiques que vous soulevez, elles sont évidemment connues de l'autorité administrative, que ce soit la commune, que ce soit l'aspect policier que l'aspect préventif. Je peux vous assurer que ces problématiques sont analysées et suivies de manière très régulière afin de pouvoir réagir aux changements de comportement de ces personnes et de pouvoir dégager des pistes de solution.

Le problème de l'occupation privative de l'espace public, les groupements et les rassemblements de personnes que vous avez évoqués sur le carrefour Ribaucourt – Léopold II et, comme je l'ai précisé, est extrêmement complexe. L'observation des habitudes sur le terrain permet de conclure que la grande majorité des personnes, elle se rassemble sans commettre d'infractions pénales et donc, il est difficile d'interdire les rassemblements parce que la liberté de rassemblement, c'est une des libertés fondamentales du citoyen et qu'on ne peut pas au préalable prendre des mesures pour les en empêcher. C'est une question de liberté sur laquelle nous ne pouvons évidemment pas prendre d'arrêtés qui diminueraient évidemment ces libertés sauf à avoir des justifications comme nous l'avons fait notamment au mois de juin, quand nous avons constaté qu'il y avait de plus en plus de personnes qui consommaient de l'alcool. Et donc, pour endiguer ce phénomène, nous avons pris un arrêté de police qui interdisait la consommation d'alcool sur l'espace public dans ce périmètre bien déterminé. Donc, on peut prendre des mesures préventives, mais il faut toujours être très attentif par rapport à des mesures qui réduisent les libertés. Les difficultés rencontrées tiennent véritablement aux nuisances causées par ces rassemblements, comme vous les avez évoquées. Le bruit incessant notamment tard le soir et même durant la nuit, le va-et-vient, le nombre de personnes qui se rassemblent et tous ces phénomènes ont évidemment un impact négatif sur la vie des personnes du quartier. Ce sont des incivilités qui détériorent le quartier et son image, comme vous l'avez évoqué, sur le plan économique, sur le plan du vivre ensemble, par les difficultés de malpropreté, de consommation trop importante d'alcool, d'obstruction du passage, des files de véhicules, des comportements parfois hostiles de la part de ces personnes qui se regroupent.

L'analyse de la situation n'a pas permis de conclure, comme vous l'affirmiez, que l'essentiel des individus, des personnes qui sont rassemblées à ces endroits, proviennent d'autres communes bruxelloises. Mais il a été observé qu'il y a une minorité importante qui se rassemble sur cet espace public après 22 heures. L'observation de la situation met également en évidence le problème de précarités vécues par cette population, par ces groupements et en particulier la situation de ces mineurs qui sont souvent non scolarisés et qui donc occupent l'espace public sans surveillance jusqu'à des heures tardives.

Enfin, la plus grosse difficulté réside dans le fait de trouver des interlocuteurs pour avoir des contacts avec tous ces groupes. Nous avons quand même développé un certain nombre de solutions par rapport à cette situation qui est extrêmement problématique. D'abord, comme je l'ai évoqué, j'ai pris un arrêté du Bourgmestre qui interdisait la consommation d'alcool, puisqu'on a constaté qu'avec la venue du beau temps, ces rassemblements étaient beaucoup plus importants à partir du printemps. Il y a eu également un calme plus important durant les mois de juillet et août parce qu'un certain nombre de ces personnes sont parties dans leurs pays d'origine et il y a eu une reprise dans le courant du mois de septembre. Je pense que cet arrêté qui interdisait la consommation d'alcool sur la voie publique a eu toute son utilité pendant la période d'été.

Nous avons également demandé aux gardiens de la paix d'être présents sur le terrain. Il y a le local des gardiens de la paix qui se trouve tout près et les gardiens de la paix sont présents sur le terrain. Ils vont voir ces personnes et ils leur rappellent le respect et notamment par rapport aux doubles files, par rapport à la propreté, il y a un rappel constant qui est fait, tant par les gardiens de la paix que par la police. Les gardiens de la paix et les policiers viennent auprès de ces groupes et leur demandent de se déplacer soit vers des espaces verts de la commune, vers des parcs ou de se déplacer vers le canal, de plutôt trouver des espaces qui ne sont pas fréquentés par d'autres personnes en soirée.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Attendez, je n'ai pas fini !

Et alors, nous avons également patrouillé avec un médiateur, il y a l'ASBL le foyer, qui se trouve juste à côté. Il y a une expertise, une expérience dans les contacts avec cette population cible pour rappeler ces règles essentielles de respect. Nous avons demandé aux services de la police, qui l'a fait, de contrôler systématiquement les véhicules. Il y a eu également des patrouilles de police qui ont accompagné des policiers roumains, puisque nous avons eu pendant un mois entre le 15 septembre et le 10 octobre deux policiers roumains qui sont venus pour justement essayer d'établir le contact avec cette population pour faciliter ses contacts puisque ces gens sont relativement fermés. C'était une expérience tout à fait concluante que d'avoir ces deux policiers roumains sur le terrain qui accompagnent nos policiers et nos gardiens de la paix pour véritablement expliquer quelles étaient les règles à respecter sur le territoire belge.

Enfin, la police établit des contacts réguliers avec les habitants et les commerçants du quartier. Vous ne pouvez pas dire que la police a été absente, que la police n'a pas été visible sur le terrain pendant toute la période d'été. Donc voilà, c'est comme je l'ai dit, un problème difficile et nous essayons de trouver des solutions structurelles par rapport à la situation de ces personnes. Ces solutions structurelles, elles passent d'abord par un contact et un travail qui doit se faire avec les parents pour l'accompagnement de leurs enfants, pour inciter les parents à faire en sorte que leurs enfants suivent une scolarité. Nous cherchons des référents qui ne sont pas toujours faciles à identifier pour justement rappeler cette nécessité du respect. La plupart de ce public est sédentaire, ce sont des gens qui ont acheté ou loué dans le quartier, pour leur dire qu'ils doivent nécessairement participer à la vie de leurs quartiers..., ce n'est pas évident. Nous avons eu également les équipes de la LES et notamment les éducateurs qui s'impliquent également dans un travail de rue par rapport à ces personnes. Voilà, nous agissons sur plusieurs axes, je pense que c'est un travail difficile, vous pouvez le reconnaître, nous essayons de trouver des solutions qui puissent faire en sorte que la paix publique soit assurée, que le respect soit assuré, que le rappel aux normes soit une évidence. Mais c'est un travail qui prend du temps et nous sommes tout à fait conscients des difficultés que rencontrent les commerçants et certains habitants dans ce quartier.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci beaucoup Madame la Bourgmestre.

Je constate malheureusement que finalement, ça reste au niveau de l'analyse et du constat. Vous parlez de solution, que des agents arrivent sur place etc., mais moi, je vous dis que malheureusement, j'habite au carrefour et j'ai aussi mon bureau sur place, ce qui fait que j'ai ma vitrine en face de ces 20 ou 30 individus, et je n'ai jamais vu, pas une seule fois un agent de prévention s'adresser de manière préventive. Moi je le fais. La police est venue effectivement à maintes reprises, parfois à ma demande, parfois à la demande des habitants. Le problème, c'est que comme vous venez de dire, vous n'avez pas réellement le pouvoir légal pour intervenir dans ce genre de rassemblements de personnes qui font du bruit. Je vous assure que dernièrement, il y a eu un des riverains qui est descendu avec une batte de base-ball, parce que tout simplement à deux heures du matin, il ne parvenait pas à dormir et qu'il devait aller travailler à six heures du matin. J'ai appelé la police, c'était mon voisin, et j'ai appelé la police, heureusement parce que ça aurait pu être très grave. Ce genre de situations arrive tous les jours, pas la batte de base-ball, mais en tout cas les affrontements, c'est tous les jours. Aujourd'hui, ce que je constate, c'est que nous sommes impuissants devant ce phénomène. Or, c'est très simple, c'est vrai que c'est une bonne idée et je l'ai suggéré il y a quelques mois, lors d'une interpellation complémentaire, c'est de rentrer en contact avec les parents de ce genre d'ethnies et de discuter avec eux. Ces parents-là sont un groupe demandeur et effectivement, ils ont leurs habitudes, mais il y a un moyen de rentrer en contact avec eux, mais il faut faire le pas. Malheureusement, je reste sur ma faim, je pense Madame la Bourgmestre, qu'il y a un moyen de trouver d'autres solutions. On pourrait réfléchir ensemble à tout cela, mais dire que oui, nous constatons etc. Il faudrait une solution radicale parce que les riverains, ils en souffrent et on risque d'avoir de gros problèmes entre ces personnes et les habitants de ce quartier.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

C'est une motion d'ordre !

Pendant que Monsieur Rahali parlait, je viens d'entendre un de vos Echevins dire, peut-être en rigolant : « on va les déporter ». Je pense que ces propos n'ont pas lieu d'être ici, même pour rigoler. Voilà ce que je voulais dire.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

5. Interpellation déposée par Monsieur Rahali relative au Boulevard Léopold II laissé à l'abandon.

Interpellatie ingediend door Mijneer Rahali betreffende Léopold IIIaan die verlaten is.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali la lecture de son interpellation relative au boulevard Léopold II laissé à l'abandon.

M. Rahali :

L'espace public du boulevard Léopold II ne ressemble à plus rien, les bacs à fleurs, les constructions autour des arbres sont détériorés ou partiellement démontés, des pavés de trottoirs décollés et arrachés, ainsi que des dépôts sauvages tout au long. L'usure n'est pas la seule cause et en effet l'individu est souvent à l'origine.

Le problème, c'est que je constate qu'il n'y a aucun suivi ni aucun entretien, ni de la part de la Commune, ni de la Région et ce, depuis des mois. La responsabilité pour ma part est plus importante au niveau communal, ce sont des Molenbeekoïses dont il s'agit avant tout.

Autres problèmes et pas des moindres, ce sont les poubelles de ce boulevard, elles sont également quasi toutes cassées et sont inutilisables. Dernièrement, la Région a placé ici et là sur le boulevard des poubelles volantes. Je m'explique, ils ont placé contre quelques poteaux, souvent devant des terrasses d'établissements d'horeca, des anneaux servant de support pour pendre des sacs en plastique. Cette option n'est pas une solution, c'est même une démarche dangereuse. Dans ces sacs en plastique transparents se retrouve de tout, il suffit qu'un mégot de cigarette atterrisse dans ce sac en présence d'un produit inflammable et c'est la catastrophe pour les passants. Dès qu'il pleut, ces sacs, sans couvercle je précise, se remplissent d'eau et à cause de leurs poids, l'élastique les maintenant à l'anneau cède et tout leur contenu se retrouve sur la chaussée. Quand il fait chaud, cela dégage des odeurs insupportables, ce n'est pas agréable pour les clients des terrasses, les passants et les riverains!

Pourquoi n'y a-t-il aucune action entreprise jusqu'ici? Est-ce l'ignorance du problème ou est-ce l'indifférence?

Les habitants et les commerçants ne comprennent pas cette sourde oreille et veulent des actions! Mais quand?

Pour la sécurité des riverains, celle des enfants et des passants que comptez-vous faire pour ces voiries abimées et détériorées?

Que comptez-vous faire des sacs à ordures, ils représentent un danger réel? N'est-il pas plus sage de tout simplement remplacer les poubelles d'origines par des structures plus solides totalement hermétiques et discrètes répondant aux normes de sécurité et au respect du paysage comme c'était le cas auparavant?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Je vais me permettre de répondre à toutes les questions, mêmes si ça dépasse dans certains cas ma compétence et en fait ça dépasse complètement ma compétence et la compétence du Collège. Vous avez bien dit d'entrée de jeu, que cette voirie comme bien d'autres à Molenbeek-Saint-Jean est régionale et donc tout ce qui se passe sur cette voirie et de la compétence de la Région. Nous ne pouvons rien remplacer, nous n'avons aucune prise là-dessus, nous avons des moyens de suggestion. Au sujet des réfections des bacs à fleurs, je vais défendre la Région puisque j'ai vu quelques ouvriers régionaux s'affairer à

réparer certains bacs à fleurs sur le boulevard Léopold II. Donc, pour plus d'informations, je propose que le relais soit fait à la Région.

Je passe directement aux poubelles. Vous avez la totalement raison, lorsque Monsieur Madrane nous a proposé les poubelles à 50 € dont vous parlez, la Commune comme bien d'autres Communes de la Région, nous les avons refusées pour les raisons que vous avez énoncées, c'est-à-dire leur fragilité. Nous préférons les poubelles à 500 €, plus chers, mais en fonte est beaucoup plus solides. Nous avons refusé toutes ces poubelles, mais néanmoins comme ils sont, je le répète, responsable des voiries régionales, ils ont le choix de mettre les poubelles qu'ils veulent sur ces voiries. Bien sûr, nous avons d'entrée de jeu prévenu que ces poubelles ne correspondaient pas à la réalité du terrain de Molenbeek-Saint-Jean parce que beaucoup de personnes utilisent ces poubelles comme dévidoirs pour leurs ordures ménagères mais aussi pour des déchets de construction et donc forcément, deux ou trois briques dans une telle poubelle, ça ne tient pas du tout la route. En termes de feu, ça peut être problématique.

Donc voilà, votre interpellation, je la rencontre totalement, mais je propose que vous en parliez aux personnes responsables au Gouvernement régional.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci Monsieur l'Echevin pour vos réponses, je me répète peut-être, mais j'estime que la Commune a cette responsabilité de mettre la pression elle-même. Ce n'est pas à moi d'aller vers la Région, c'est la Commune qui doit mettre la pression sur la Région, pour que ça puisse répondre justement aux normes.

M. l'Echevin Mahy :

C'est ce que nous faisons, que ce soit en matière de travaux publics ou en termes de propreté, j'ai rencontré la semaine passée l'Agence Bruxelles Propreté, comme nous avons toujours un Comité de pilotage avec eux, et j'ai rencontré à plusieurs reprises Monsieur Madrane et nous partageons nos vues et nous plaidons toujours la cause de la Commune, toujours dans un dialogue constructif et je vais continuer à le faire avec Madame Laanan.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

6. Interpellation déposée par Monsieur Magérus relatives aux jumelages de la Commune.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Magérus betreffende de verbroederingen van de Gemeente.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Magérus pour la lecture de son interpellation relative au jumelage de la Commune, et merci d'avoir patienté jusqu'à cette heures tardive pour être le dernier à interpellé.

M. Magérus :

Avec plaisir, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, Oujda, Mokrisset, M'bour, ces noms vous disent-ils quelque chose ? Les nouveaux Conseillers répondront négativement, quant aux autres, pour ces noms de villes au Maroc et au Sénégal, nous pourrions aussi recevoir des réponses négatives, tellement ça paraît loin...

En fait ces noms d'entités représentent des jumelages, des contacts, des liens qui se sont noués entre deux entités marocaines, une entité sénégalaise leur population avec Molenbeek, et, nombre de ses citoyens!

Il y a +/- un an et demi, l'Echevin en charge de ces dossiers disait, au sein de notre enceinte communale que, bien sûr, la Commune travaillait avec les moyens alloués c'est-à-dire avec ceux du bord mais il disait aussi qu'on ferait rapport (« une section réunie ») aux Conseillers communaux de l'évolution de ces dossiers grâce auxquels des gens apprennent à se connaître se rapprochent, font route ensemble, expérimentent leurs expériences mutuelles... Quid ? Positiver des expériences de vie, de travail, vivre des projets novateurs, c'est, je pense beaucoup plus profitable pour tous que faire au Conseil communal, des motions relatives à des conflits extérieurs...

Soyons positifs, multiplions toutes les possibilités d'approfondir les relations existantes qui vont dans le sens d'un travail constructif et d'approfondissement de la connaissance de l'Autre !

Ma question est toute simple, quand est-ce que ce conseil communal, quand les conseillers communaux auront-ils l'honneur de recevoir un vrai rapport, un rapport digne de ce nom ou encore mieux, comme ça a été promis, des sections réunies sur ce sujet ?

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur Magérus, je vous remercie pour votre interpellation parce que je vous rejoins totalement sur l'utilité de cette compétence et toutes les activités qu'on peut développer. Juste une petite précision, il s'agit d'un jumelage avec Oujda qui est un jumelage historique et qui remonte à 2002 et de deux accords de partenariat avec Mokrisset et la ville de M'bour. Les activités développées au sein de ces différents accords battent leur plein. Sachez qu'ils portent sur un cadre qui est défini par l'AVCB. Nous avons eu d'énormes doutes qui sont en train de se dissiper suite à la réforme institutionnelle, l'AVCB craignant un sous financement et donc des conséquences pour les différentes communes qui participent à ces différents projets via des jumelages ou des partenariats. Il faut savoir que nous avons une série de réunions dans les prochaines semaines qui vont servir à évaluer tous les projets en cours. Je rappelle que pour Oujda, Mokrisset et M'bour, nous nous inscrivons dans du renforcement institutionnel. Nous avons des échanges avec les mairies pour Oujda et M'bour et la région de Mokrisset, et nous développons essentiellement des activités entre municipalités qui portent sur la formation des fonctionnaires. Il y a des échanges qui s'organisent et je viendrai très prochainement avec une proposition de date pour que je

puisse vous faire un exposé détaillé non seulement du contenu de ce jumelage et de ces deux accords de partenariat, mais aussi de toutes les activités qui sont développées par le service des relations internationales. Donc, je m'engage ici publiquement à venir lors d'une rencontre avec l'ensemble des conseillers communaux, exposer tout ce qui se fait comme activité. Je tiens vraiment à vous saluer sur le fait que vous rappelez l'importance de ces activités qui vont au-delà de simplement avoir des accords, mais ce sont des fenêtres ouvertes sur le monde qui permettent aux habitants de la commune de pouvoir rencontrer d'autres personnes. Il y a toute une série de projets qui sont en gestation avec entre autres ma collègue, l'Echevine de la Jeunesse, pour pouvoir impliquer de manière beaucoup plus active des jeunes de nos quartiers et je pense que ça permettra évidemment d'apaiser toute une série de craintes ou de tensions dans nos quartiers en apprenant à découvrir l'autre.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Merci pour votre réponse.

J'espère que le conseil communal n'aura plus à attendre un an ou un an et demi avant d'avoir un rapport ou une discussion sérieuse sur ce sujet et je me réjouis d'entendre que les activités vont bon train.

M. le Président :

Je me ferai votre relais, Monsieur Magérus, auprès du Collège. Je clos ici la séance publique.